

Bulletin d'histoire politique

L'arrivée des femmes à la Tribune de la presse de Québec, un autre acquis de la Révolution tranquille

Jocelyn Saint-Pierre et Louise Martel



Volume 20, numéro 2, hiver 2012

Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055948ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055948ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. & Martel, L. (2012). L'arrivée des femmes à la Tribune de la presse de Québec, un autre acquis de la Révolution tranquille. *Bulletin d'histoire politique*, 20(2), 118–136. <https://doi.org/10.7202/1055948ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'arrivée des femmes à la Tribune de la presse de Québec, un autre acquis de la Révolution tranquille

JOCELYN SAINT-PIERRE ET LOUISE MARTEL¹

La Tribune de la presse du Parlement de Québec demeure une institution encore trop méconnue. Pourtant, elle est au centre de la vie politique québécoise depuis 140 ans. L'anniversaire en a été célébré le 26 octobre dernier. Pour l'occasion, on a accueilli, à l'Assemblée nationale, une centaine de correspondants en poste à la Tribune entre 1960 et 2011.

Les membres de la Tribune de la presse parlementaire font partie de la vie quotidienne des Québécois. Tous les jours, le fruit de leur travail nous parvient sur nos écrans de télévision, nous les lisons dans les journaux ou les écoutons à la radio. La Tribune comptait, à l'été 2011, 63 membres : journalistes, documentalistes, caméramans, techniciens, techniciennes ou gestionnaires de l'information.

Il aura fallu plus de neuf décennies avant qu'une femme journaliste ne devienne membre de la Tribune de la presse du Parlement de Québec. En 1962, durant la session de l'Assemblée législative, le journal *Le Devoir* demande et obtient un laissez-passer temporaire pour Evelyn Dumas.

L'arrivée, la présence temporaire ou ponctuelle et la présence permanente de femmes journalistes à la Tribune de la presse du Parlement de Québec demeurent, à ce jour, une réalité négligée par les analystes et les chercheurs. À notre connaissance, trois auteures s'y sont intéressées : deux ex-membres de la Tribune, Lysiane Gagnon² et Hélène Lévesque³, et, de façon plus exhaustive, une boursière de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale, Marline Côté, qui a produit un mémoire étoffé sur la question⁴. Le présent article s'inspire d'une partie de nos recherches qui portent sur l'histoire de la Tribune pour la période de 1960 à 2011⁵. Sa base documentaire est constituée des informations contenues dans ces publications et mises à jour, mais aussi de quelques entrevues et surtout d'une base de données dressée depuis 2008 en vue d'activités de retrouvailles des anciens de la Tribune recensant 145 femmes⁶.

Presque un siècle de journalisme parlementaire sans femme

Le parlementarisme québécois comporte en son sein une institution fondée en 1871 qui représente le quatrième pouvoir, celui des médias, dans l'univers parlementaire québécois. L'Assemblée nationale du Québec, alors désignée sous le nom d'Assemblée législative de la Province de Québec, existait depuis quatre ans lorsqu'un groupe de journalistes réunis autour d'Hector Fabre obtient un statut officiel et l'autonomie de gestion pour un organisme associatif qu'ils créent. Les journalistes « adouberont » eux-mêmes les correspondants parlementaires auprès du président de l'Assemblée législative qui est, à l'époque, Joseph-Godric Blanchet.

À Québec, le samedi 11 novembre 1871⁷, les journalistes en poste au Parlement se réunissent une première fois pour élire un conseil de direction, « le comité de la Tribune de la presse », formé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire. Le mandat du comité consiste à superviser le fonctionnement du groupe, de servir d'intermédiaire entre les journalistes et les autorités parlementaires et gouvernementales. Sa tâche la plus importante est d'identifier les représentants de la presse écrite, seul média de l'époque. Les membres du comité sont élus par les journalistes et non par les entreprises de presse ou par les autorités parlementaires. La décision a été rendue nécessaire du fait que certains se disaient journalistes parlementaires alors qu'ils ne l'étaient pas. Désormais, le conseil d'administration de la Tribune avait mandat officiel d'accepter ou refuser les demandes d'accréditation. Il fallait alors distinguer les vrais correspondants parlementaires des profanes, souvent reliés à un journal ou à un parti politique, qui venaient occasionnellement au Parlement et qui resquillaient des services fournis sur place. La démarche pour obtenir l'accréditation demeure toujours la même : le responsable d'un média fait une demande par écrit au secrétaire de la Tribune, laquelle est soumise au comité de la Tribune.

On ne dispose pas de dossier sur de possibles demandes d'accréditation pour des femmes journalistes avant les années 1960.

Les premières journalistes

Les femmes journalistes apparaissent tardivement dans l'histoire de ce métier. Et lorsqu'elles sont devenues journalistes, elles ont d'abord été confinées aux pages féminines ou à la couverture de la vie sociale et culturelle. Même si le dernier quart du XIX^e siècle a donné naissance à plusieurs journaux, les femmes n'entrent véritablement dans le métier qu'à la fin du siècle⁸. La première Québécoise journaliste est Joséphine Marchand. En 1879, à l'âge de 17 ans, elle écrit des contes et des nouvelles dans le *Franco Canadien* publié à Saint-Jean par son père, Félix-Gabriel Marchand, un

libéral et futur premier ministre du Québec. Elle écrit aussi dans *La Patrie* et *L'Opinion publique* de Montréal⁹. Son nom de plume est Josette¹⁰. Un autre nom est souvent évoqué, celui de Robertine Barry. Connue sous le pseudonyme de Françoise, elle entre à *La Patrie* d'Honoré Beaugrand, un journal de tendance libérale-radical, en 1891. Elle a 28 ans¹¹. Mentionnons enfin, Henriette Dessaulles¹², fille de Georges-Casimir Dessaulles, maire de Saint-Hyacinthe et nièce de Louis-Antoine Dessaulles¹³. Dès 1904, elle écrit dans *La Patrie* sous le nom de Jean Deshayes. On la retrouve également dans le *Journal de Françoise* et au *Canada*. À 50 ans, cette filleule de Louis-Joseph Papineau et cousine d'Henri Bourassa écrit dans *Le Devoir*, sous le pseudonyme de Fadette¹⁴.

Pour trouver les premières femmes à avoir travaillé dans les médias électroniques, il faut remonter à la fin des années trente, dix ans après l'arrivée de la radio. L'historien Jean Pagé considère que la première femme annonceuse et journaliste est Marcelle Barthe¹⁵. Ancienne secrétaire d'Armand Lavergne, elle fait ses premières armes à la station radiophonique CKCH de Hull en 1933¹⁶ et elle débute à Radio-Canada en septembre 1938¹⁷. À son nom, il convient d'ajouter celui de Réjane Desrameaux, qui travaille à CKAC, et de Françoise Gaudet-Smet, secrétaire d'Olivar Asselin. Judith Jasmin entre à la radio de Radio-Canada, également en 1938. Dès 1945, cette excellente journaliste réalise à Radio-Canada des émissions d'affaires publiques pour devenir ensuite journaliste¹⁸. Les femmes de la radio sont très vite passées au nouveau média, la télévision, qui diffuse à compter de 1952. On y retrouve Judith Jasmin et Jeanne Sauvé cette année-là et Michelle Tisseyre en 1953.

Même si les femmes n'étaient pas membres de la Tribune, elles n'en étaient pas complètement absentes. Les hommes qui ont exercé ce métier pendant de longues heures ont pu compter sur leur conjointe au cours de leur carrière. Signalons entre autres les conjointes de François Trépanier (Yolande Tremblay), de Claude Tessier (Marie-Thérèse Tessier) ou de Gilles Lesage (Madeleine Gaudreau) qui, en plus de réaliser leur propre carrière, ont dû prendre soin de leurs enfants et du foyer. Ces trois exemples ne sont pas uniques, ils pourraient s'appliquer à plusieurs autres couples d'anciens membres de la Tribune.

François Trépanier, correspondant parlementaire de *La Presse* de 1963 à 1973, résume bien la situation :

Les premières années de notre mariage ne furent pas faciles en raison de mes longues heures de travail qui m'obligeaient à arriver tôt le matin au Parlement et souvent à travailler tard le soir. Ces longues journées se terminaient souvent à L' Aquarium en compagnie de quelques députés ou fonctionnaires qui devenaient parfois de précieuses sources d'information. Pour Yolande et les enfants, mes absences se traduisaient par de longues attentes et beaucoup de solitude. « Est-ce que papa va venir souper ? » demandaient souvent les enfants. « Je ne pense pas, » répondait Yolande déçue parce

que je lui avais dit le contraire ou parce que je ne l'avais pas prévenue que je serais en retard.

Autres événements qui m'éloignaient de la maison : les campagnes électorales, les courses à la chefferie, les congrès politiques, etc. Au bureau de La Presse, j'étais aussi celui que l'on désignait pour couvrir les faits divers à l'extérieur de la ville de Québec¹⁹ ».

On parle ici des hommes ; mais il faudrait aussi préciser qu'une des grandes difficultés du métier est la solitude vécue par les conjoints ou conjointes de membres de la Tribune.

Les premières journalistes correspondantes parlementaires apparaissent finalement dans les années 1960.

Première correspondante parlementaire, une « curiosité »

Il aura fallu attendre 91 ans pour que la première femme fasse son entrée à la Tribune. Lors de la 3^e session de la 26^e législature, laquelle s'ouvre le 9 janvier 1962, Evelyn Dumas y fait son entrée pour *Le Devoir*. Elle n'est pas agréée officiellement, mais elle a probablement reçu un laissez-passer temporaire. En plein cœur de la Révolution tranquille, elle vient prêter main-forte à Marcel Thivierge, correspondant parlementaire du *Devoir* depuis le départ de Pierre Laporte. Evelyn Dumas connaîtra une brillante carrière de journaliste politique et sociale dans différents journaux. Elle a quitté la Tribune en 1963. Plus tard, de 1979 à 1984, madame Dumas est conseillère politique du premier ministre René Lévesque²⁰.

En 1966, Françoise Côté, mais pendant quelques mois seulement, comble le vide laissé par le départ d'Evelyne Dumas. De janvier à avril 1966, elle est correspondante occasionnelle du *Devoir*, à l'époque où Michel Roy est le journaliste agréé. Françoise Côté a eu une carrière importante de pigiste²¹. Elle a été en poste à Ottawa comme représentante du *Petit Journal* de 1959 à 1964 ; en plus, elle a travaillé à *L'Événement*, au *Soleil*, dont on l'a congédiée en 1951, en raison de son militantisme syndical²², au *Devoir*, à *La Presse*, au *Canada*, à la *Presse canadienne*, à *Radio-Canada* et à *L'Actualité*. D'après Robert Mackenzie, elle aurait été la première femme à venir à la Tribune de la presse, à la fin des années 1950²³. Bernard Racine précise qu'elle a été membre de 1978 à 1980 pour la *Presse canadienne*²⁴.

Le titre de première journaliste accréditée revient à Lisa Balfour. Elle a débuté comme chef de bureau pour Southam News Services à Québec et à Montréal – pour couvrir Expo 67 – le 27 février 1967. Le 6 mars, elle débute à la Tribune²⁵. Gisèle Gallichan la suit de peu, elle est arrivée en mai 1967 comme temporaire et le 5 septembre 1967, comme membre accréditée pour une station de radio de Québec, CJLR. Elles seront suivies, en 1969, de Susan Altschul du *Montreal Star* et de Renée Lacoursière, de la station

CFCM-TV de Québec, qui relaie ses reportages à Télé-Métropole à Montréal. Cette collaboration entre ces stations aboutira ultérieurement à la formation du réseau TVA, avec l'acquisition de propriété de plusieurs stations de télévision privées au Québec.

En 1970, Claudette Letellier, connue aussi sous le nom de Claudette Avril, est la première documentaliste de la presse écrite à la Tribune. Elle travaille d'abord à *La Presse* puis au *Devoir*. Mais à l'époque, elle n'est pas membre, car seuls les journalistes y sont reconnus²⁶. Les documentalistes et les techniciens deviendront membres de la Tribune à partir de 1978²⁷. Claudette Letellier a mené un long combat et fait « un intense lobbying²⁸ » en faveur de l'accréditation des collaborateurs auxiliaires, surtout des femmes à l'époque. Ce qui leur donnait le droit de vote à l'assemblée générale et la possibilité de poser leur candidature au conseil d'administration.

L'arrivée des femmes journalistes dans cet univers d'hommes s'est relativement bien déroulée; les journalistes et les politiciens se sont comportés en « gentlemen » si l'on en croit le témoignage des pionnières²⁹. Lisa Balfour conserve un excellent souvenir de son entrée à la Tribune et de la ville de Québec. Elle, jeune femme anglophone, était une curiosité. Ses collègues l'ont bien accueilli; ils étaient même très galants. Le premier ministre Daniel Johnson lui a dit que c'était une bonne chose d'avoir une femme à la Tribune³⁰.

Gisèle Gallichan utilise le même terme; elle raconte qu'elle se sentait comme une sorte de « curiosité³¹ ». Par contre Hélène Lévesque écrivait en 1980 « que certains journalistes n'ont jamais très bien accepté de voir ces « péronnelles de secrétaire » empiéter sur « leur territoire³² ». Mais comment se sentaient-elles ces femmes arrivant dans une chasse gardée masculine? Marline Côté a recueilli ce témoignage de Gisèle Gallichan:

Je me rendais compte que j'étais la première femme avec des micros et des fils autour du cou [...] On arrivait et puis il y avait là les plus vieux qui étaient nos étoiles de l'époque [...] Dans les années 60, fin des années 70, ces gens-là étaient des modèles et parce qu'ils étaient là depuis un certain temps, ils connaissaient bien la mécanique³³.

Les pionnières ouvriront la voie à d'autres femmes qui seront favorisées par l'amélioration de la condition féminine. À l'époque de la Révolution tranquille, les femmes prennent partout leur place, même en politique. La première femme élue députée, Marie-Claire Kirkland, triomphe dans Jacques-Cartier, à l'élection partielle du 14 décembre 1961. Elle est désignée ministre l'année suivante. En 1964, les femmes mariées obtiennent l'égalité juridique et, en 1969, la société d'acquêts remplace le régime légal de la communauté de biens. Ces mesures ont pour conséquence d'accélérer l'entrée des femmes sur le marché du travail. C'est également la période

où les médias électroniques, acceptés à la Tribune à partir de 1958, envahissent progressivement l'avant-scène médiatique et font une bonne place aux femmes.

Une lente progression

Entre 1960 et 2011, 710 personnes ont fait partie de la Tribune québécoise de la presse, soit à titre de membres dûment accrédités, soit comme membres temporaires. De ce nombre, 145 sont des femmes, soit 20%. Si l'on observe l'effectif féminin de la Tribune sur une base annuelle, on constate que la progression a été très lente jusqu'en 1979: le nombre de femmes est passé d'un à dix-sept. Comme nous verrons plus loin, il faudrait préciser que ce «boom» féminin est attribuable à l'accréditation de femmes dans des postes de documentalistes, techniciennes ou gestionnaires et non pas nécessairement à une volonté des patrons de presse d'envoyer des femmes journalistes au Parlement de Québec. Selon Gisèle Gallichan, pour signer les articles et les reportages radio et télé, «ça prenait un "bon homme". Ce préjugé a duré longtemps et, je pense, dure encore³⁴».

Après 1994, on parle de diminution. Le maximum de 30 personnes a été atteint à trois reprises: 1989, 1993 et 1994. Lors de cette dernière année, le pourcentage de femmes à la Tribune a atteint un sommet de 27% qu'elles conserveront en 2001 et 2002. La moyenne pour toute la période est de 16%. En 2011, les femmes représentent le quart des membres de la Tribune.

L'entrée des femmes a donc été longue; elle s'est étalée sur une trentaine d'années. Cette lente progression s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, par le changement des règles d'accréditation seulement en 1978, lequel crée la catégorie de «membres auxiliaires» que l'on définit ainsi:

Art. 4:02 – Les membres auxiliaires sont les personnes à l'emploi d'une entreprise de presse et travaillant dans l'édifice de l'Assemblée nationale comme employés de soutien auprès des journalistes parlementaires, et à qui la qualité de membre auxiliaire a été accordée selon les conditions prévues à l'article 6 du présent règlement³⁵.

Cette catégorie incluait notamment les documentalistes, une fonction largement féminine.

Dans les années 1990, le nombre de femmes à la Tribune connaît des sommets jamais encore égalés. Armande Saint-Jean a montré que durant la décennie, les femmes occupent de plus en plus des fonctions traditionnellement réservées aux hommes³⁶.

Entre 1996 et 2002, plusieurs vétérans, André Bellemare, Michel David, Normand Girard, Robert Houle, Gilles Lesage, Gilles Morin, et Robert Mackenzie quittent la Tribune, certains n'ayant pas le choix comme ce dernier, et prennent leur retraite ou occupent d'autres emplois. Marline Côté,

observe que ces départs libèrent des postes qui seront occupés par des femmes³⁷. Selon nos données, à la fin de cette période, les journalistes féminines représentent 27 % des membres de la Tribune, le maximum atteint.

Par ailleurs, le nombre de membres féminins, comme pour les collègues masculins, est tributaire de la conjoncture politique. Les épisodes comme l'arrivée du gouvernement Bourassa et la crise d'octobre en 1970, l'élection du Parti québécois au pouvoir, six ans plus tard, le premier référendum sur la souveraineté du Québec en 1980 et le débat constitutionnel subséquent, l'Accord du lac Meech et son rejet, le gouvernement Parizeau, le deuxième référendum sur la souveraineté et le gouvernement Bouchard, contribuent à l'augmentation de l'effectif de la Tribune. Une exception cependant à cette règle, l'arrivée du gouvernement Charest coïncide avec une diminution du nombre de membres.

Une comparaison entre l'évolution du nombre de femmes en politique et celui des femmes journalistes de la Tribune montre une progression semblable jusqu'à la fin des années 1980 : les députées passent de 1 à 18 % et les correspondantes parlementaires, de 0 % à 22 %. Par la suite, les députées font meilleure figure que leurs consœurs-journalistes. En 2008, on compte 30 % d'élues à l'Assemblée alors que 25 % des membres de la Tribune sont des femmes. Les milieux journalistiques et politiques demeurent des mondes à prédominance masculine.

Les femmes, aux trois quarts francophones, représentent des médias électroniques dans 58 % des cas. Les médias traditionnels demeurent l'apanage des hommes. En considérant les médias qui ont été présents durant toute la période, Radio-Canada est l'entreprise qui a fait le plus souvent appel aux talents féminins. On est loin de la mise en garde du guide des annonceurs de ce réseau d'État des années 1950 qui affirmait que les voix de femmes ne convenaient pas à la lecture des nouvelles³⁸. La Société Radio-Canada est suivie de la Presse canadienne. Dans les médias écrits, *The Gazette* est le journal qui a engagé nombre de femmes alors que *Le Soleil* et *Le Devoir* sont restés en queue de peloton. Il faut dire cependant que *Le Devoir* a été le premier média à donner sa chance à une femme. Ce faible nombre de journalistes féminines se retrouve également dans les médias du groupe Quebecor ; soit à TVA, au *Journal de Québec* et au *Journal de Montréal*. Dans ces derniers cas, l'absence de femmes comme journalistes au parlement s'explique par la remarquable longévité de Normand Girard, resté plus de 40 ans à la Tribune.

Par ailleurs, les femmes membres de la Tribune de la presse y occupent diverses fonctions : documentaliste, réalisatrice, technicienne, mais jamais cadreuse ou « camérawomen ». Dans le métier, les collègues masculins ont longtemps été réticents à accepter des femmes, même si elles étaient très compétentes, prétextant que leur présence leur occasionnait

un surcroît de travail parce qu'elles pouvaient difficilement déplacer de lourdes charges. Cependant, deux femmes caméramans prêtées par CBVT, la station locale de Radio-Canada, viennent à l'occasion à la Tribune³⁹. Près de 60 % des membres féminins sont des journalistes.

En ce qui concerne la durée de leur séjour à la Tribune, le passage des femmes est plus court que celui des hommes. Les femmes ont une présence de 4,4 années en moyenne alors que celle de leurs collègues est de 5,6 ans. Les séjours sont relativement brefs: 81 % des femmes passent à autre chose après cinq ans ou moins contre 66 % pour les hommes.

La personne qui a fait le plus long séjour est Michèle Lamarche, administratrice qui a géré «la salle de nouvelles de Radio-Canada» installée dans l'Édifice André-Laurendeau⁴⁰, et qui a pris sa retraite en juillet dernier après 30 années de carrière⁴¹. Elle est suivie de dix autres femmes ayant plus de vingt années de présence. La journaliste ayant le plus grand nombre d'années de service à la Tribune est Gisèle Gallichan avec un total de quelque 25 années, mais non consécutives. Elle a cumulé les précédents: première femme chargée de l'information politique à la radio à Québec, première femme journaliste de la presse électronique de l'histoire de la Tribune de la presse et première correspondante parlementaire féminine de Radio-Canada, à partir de la fin de 1976. Les collègues masculins Robert MacKenzie et Normand Girard ont respectivement 42 et 41 années de présence.

D'autres précédents. Carole Baron, de Radio-Canada, devient la première femme-chef technicienne⁴² à la Tribune en avril 2006. La même année, Anne-Louise Gagnon, ancienne documentaliste puis journaliste au *Globe and Mail*, est choisie pour occuper le poste de responsable du Service aux courriéristes parlementaires rattaché à la Direction des communications de l'Assemblée nationale⁴³.

À défaut de disposer de données sur la période actuelle, nous devons nous contenter d'une enquête d'Armande Saint-Jean qui remonte à 1995 pour compléter le portrait des correspondantes parlementaires. Cette enquête indique que les femmes québécoises représentaient alors 21 % de l'effectif journalistique, ce qui est moins qu'au Canada (32,5 %) et beaucoup moins qu'aux États-Unis (40 %). Notons que la même année, le pourcentage des femmes de la Tribune était de 26,1 %. Ces femmes ont autour de 38 ans et sont très scolarisées, les trois quarts ont une formation universitaire⁴⁴.

Voyons maintenant la place des femmes dans l'administration de la Tribune, laquelle est gérée par un conseil d'administration depuis 1871 comme on l'a vu précédemment⁴⁵. La première femme à en faire partie, une sur huit, a été Jacqueline Mondy en mars 1972, à titre de directrice. Par la suite, le conseil a presque toujours compté au moins une femme. La seconde sera Gisèle Gallichan en 1978-79 avec le titre de 2^e vice-présidente.

L'année 1994 est une période faste ; les femmes détiennent quatre postes sur huit : Gisèle Gallichan est 1^{re} vice-présidente, Michèle Lamarche, trésorière, Christine St-Pierre, secrétaire et Suzanne Ouellet, directrice. C'est donc la parité. Cette même année, une femme accède à la présidence. Fin 1994, en vertu du règlement, Gisèle Gallichan, alors première vice-présidente, remplace Gilles Boivin qui doit quitter son poste avant la fin de son mandat. Gisèle Gallichan sera donc présidente jusqu'à l'assemblée générale de 1995. C'est alors qu'elle cède le poste à Pierre April. Mais la première femme élue présidente est Katia Gagnon, en 1997⁴⁶. À 26 ans, elle demeure la plus jeune à occuper ce poste⁴⁷.

Une égalité si longue à venir⁴⁸

Les femmes ne forment que le quart des membres de la Tribune, ce qui est loin du 50 % qu'elles seraient en droit d'atteindre, soit le pourcentage qui correspond à leur proportion dans l'ensemble de la population québécoise. Depuis la Guerre 39-45, les femmes ont pris d'assaut le marché du travail. Entre 1976 et 2010, leur pourcentage est passé de 9 à 23 % à la Tribune ; durant la même période, la proportion des femmes dans la main d'œuvre québécoise a progressé de 35,4 à 47,8 %⁴⁹. Ces chiffres marquent un progrès, mais il en reste d'autres à faire. Comment expliquer cette situation ? Le fait que la première femme fasse son entrée à la Tribune au début des années soixante n'est pas étonnant. La décennie marque d'importants progrès dans la lutte pour l'égalité des femmes. Rappelons qu'en 1964, les femmes mariées obtiennent la pleine capacité juridique, ce qui leur permet notamment de signer des contrats et d'exercer une profession sans l'accord des maris.

Un collège de gars

Les femmes ont longtemps été reléguées à des fonctions traditionnelles et absentes des « grandes professions » comme le droit ou la médecine. Les députés se recrutaient dans ces professions, elles ont été forcément peu présentes au Parlement. On a souvent utilisé l'expression « grand collège de gars » en parlant du Parlement. Hélène Lévesque, membre de la Tribune en 1978 et 1979, l'a utilisée. Elle écrit dans *La Gazette des femmes* de septembre 1980 que la Tribune « demeure un petit monde clos, un bloc masculin presque monolithique⁵⁰ » ; Lysiane Gagnon compare le Parlement aux gros collèges d'antan : « l'atmosphère feutrée, les chahuts partisans, les fous rires étouffés, les punitions et admonestations distribuées par la présidence de l'Assemblée, les longs couloirs aux parquets bien cirés, les portraits austères qui alourdissent les murs. Collège de gars, faut-il préciser.⁵¹ » Elle ajoute que la table jadis réservée aux journalistes au res-

taurant le Café du Parlement, devenu depuis Le Parlementaire ressemblait à une table de réfectoire.

Traditionnellement, députés et journalistes proviennent des mêmes milieux et ils ont étudié dans les mêmes établissements, les collèges classiques. Les membres du Barreau y occupent une place de choix, même si leur surreprésentation a diminué à l'Assemblée⁵². Rien d'étonnant alors que la Tribune ait eu les caractéristiques d'un « boy's club » et que les femmes en aient été exclues. La Tribune a la réputation d'être un milieu fermé pour les femmes ; les affectations à Québec sont faites par des hommes qui privilégieraient d'autres hommes. Yolande Brasse, journaliste à l'*Écho du Nord*, hebdo de la région des Laurentides, confirme que la couverture de l'actualité politique était une chasse gardée masculine. Elle raconte avoir manifesté, un jour, le désir de s'occuper du dossier politique et qu'un gars, voulant également le poste, lui a dit : « Je ne veux pas t'insulter, Yolande, mais moi je vois mieux un homme à la politique qu'une femme ! »⁵³. Danielle Levasseur, affectataire à la Tribune pour Radio-Canada en 1978 et 1979, explique la situation :

Les hommes ont les postes les plus intéressants pendant que nous sommes toujours confinées aux mêmes secteurs, l'éducation, les affaires sociales, les chiens écrasés ou la condition féminine. Les gars couvrent la « vraie » politique : par exemple pendant les campagnes électorales, ce sont eux qui suivent les chefs. Quand la direction a mis une femme au Parlement, elle a fait son effort et il lui semblerait inimaginable qu'il y en ait d'autres⁵⁴.

En 1980, Hélène Lévesque constate que les femmes sont plutôt recherchistes ou documentalistes, qu'elles se chargent de la revue de presse, tiennent à jour les dossiers, trient la documentation fournie par le Service aux courriéristes parlementaires⁵⁵. Les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes⁵⁶. À défaut d'avoir des données pour la Tribune, l'étude de Pritchard et Sauvageau de 1999 indique qu'au Canada, les femmes œuvrant dans les médias gagnent en moyenne 5000\$ de moins que les hommes⁵⁷. De plus, à Radio-Canada, les journalistes syndiqués gagnent le même salaire, qu'ils soient hommes ou femmes, mais des différences importantes existent dans les contrats supplémentaires et les bonis.

De plus, les hommes ont des activités auxquelles peu de femmes participent. Pourtant ces activités permettent de créer des réseaux. Comme au collège, les journalistes jouent, entre eux, ou avec des hommes politiques, au hockey, l'hiver, ou à la balle-molle, l'été. Ajoutons les fameuses parties de pêche et les soirées bien arrosées. À l'époque, elles avaient lieu au restaurant L'Aquarium, où fonctionnaires, journalistes et hommes politiques se réunissaient. Même si deux correspondantes parlementaires, Lise Balfour et Gisèle Gallichan, l'ont fréquenté, il est difficile pour une femme de participer à ces activités. L'une d'elles explique pourquoi.

Même si je voulais y aller, jouer au tennis par exemple, je ne me faisais jamais inviter. Parce qu'il y a cette idée qu'un gars peut aller prendre une bière avec un journaliste. [...] C'est pas compromettant [...] Mais si un ministre appelle sa femme et dit: «Je vais arriver à 20 heures au lieu de 18 heures parce que je vais prendre une bière avec [X, femme journaliste]», la conjointe va peut-être moins aimer ça [...]. C'est beaucoup plus compromettant, donc tu le fais pas⁵⁸.

Par ailleurs, les femmes auraient un style différent de leur collègue masculin. La journaliste pigiste Gisèle Tremblay confie à Françoise Guénette :

C'est comme Gisèle Gallichan; quand elle relate ce qui se passe à l'Assemblée Nationale, moi j'aime ça, parce que c'est vivant, ni froid, ni distant. Elle ne raconte pas une affaire abstraite, mais des êtres humains, qui passent des lois. Eh bien, on lui a reproché précisément ça, parce que ça ne répond pas aux patterns masculins d'information, encore plus rigides en politique⁵⁹.

Ce reproche est véridique. Il nous a été confirmé par la journaliste prise en exemple. Au début des années 1980, les autorités de Radio-Canada lui ont reproché «un sourire éditorial⁶⁰» que pourtant elle n'avait jamais esquissé à cet effet.

Une vie familiale difficile

Le métier de correspondant parlementaire est une profession qui met à rude épreuve la vie familiale. Cela est vrai pour les hommes, mais elle l'est probablement davantage pour la femme qui joue encore un rôle prépondérant dans les travaux domestiques et les tâches familiales⁶¹. Aussi, élever des enfants lorsque l'on ne connaît pas à l'avance son horaire quotidien doit être particulièrement difficile. Et la difficulté s'accroît considérablement pendant les périodes électorales, à l'occasion des congrès politiques ou lors de conférences de presse à l'extérieur de la capitale, à Montréal ou en province. La couverture de ces événements implique beaucoup de voyage et de séjour à l'extérieur du domicile. La femme journaliste doit pouvoir compter sur une gardienne fiable ou un conjoint présent à la maison ou sur un service de garde particulièrement accommodant.

Nathalie Collard écrit :

Face à ces horaires de fou où il faut souvent être disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, les femmes préfèrent souvent passer leur tour. Elles ont des familles, des enfants et savent que le prix à payer est trop élevé. Les hommes qui occupent ces postes prestigieux ont souvent une conjointe qui fait plus que sa part dans la gestion de la vie familiale.⁶²

Il est intéressant de comparer ce témoignage évoqué précédemment avec celui de François Trépanier qui parle des années 1960-1970.

Pas étonnant donc que plusieurs correspondantes parlementaires aient été célibataires. Gisèle Gallichan l'est demeurée jusqu'à 43 ans. «Je n'ai pas eu de vie privée [...] Quand enfin j'ai pu avoir une relation stable [...], c'est parce que c'était avec un confrère de travail. Nous avons été le premier couple dans la Tribune⁶³». Selon Armande Saint-Jean, la moitié des femmes journalistes vivent en couple, mais une sur trois se déclare célibataire. Plus de la moitié n'ont pas d'enfant, ce qui est bien au-dessus de la moyenne canadienne. Et celles qui en ont n'en ont pas beaucoup, un ou deux⁶⁴. Pourtant, cela n'a pas empêché Elizabeth Thompson de couvrir la campagne électorale de 1994 alors qu'elle était enceinte de plus de cinq mois. Elle est la première journaliste parlementaire qui a exercé son métier tout en élevant une famille. En 2007, elle demeurait la seule journaliste mère de l'histoire de la Tribune⁶⁵.

Marline Côté cite le témoignage d'une journaliste qui a abandonné : «Pour des raisons familiales, je n'ai jamais posé ma candidature à la Tribune de la presse à l'Assemblée nationale. C'est sûr que cela me passionnerait et m'intéresserait beaucoup, mais je ne suis pas prête à faire le sacrifice de vivre éloignée de ma famille⁶⁶». C'est tout dire.

Un métier physiquement exigeant

Le travail à la Tribune est particulièrement difficile. Les heures de présence sont longues ; la journée commence tôt et peut se terminer très tard, le rythme doit être maintenu sept jours sur sept. Le correspondant parlementaire doit toujours être disponible. Jusqu'en 1964, il n'y avait pas de journal des débats, il fallait se contenter des notes prises pendant la séance. La télédiffusion des débats, qui permet aujourd'hui de suivre les débats sans être sur place n'est apparue qu'en 1978. Avant les années 2000, les députés siégeaient parfois très tard dans la nuit. Il fallait donc assister aux séances. Après un ajournement tardif, les journalistes de l'écrit devaient aller porter leur texte aux services de télégraphie dans la Basse-Ville, sur la rue Saint-Pierre, comme l'a fait Lisa Balfour⁶⁷.

Une contrainte importante pour une femme travaillant dans l'audio-visuel est le transport et l'installation de lourds appareils : magnétophone, fils, micros et pieds de microphone. Ce fut le lot de Gisèle Gallichan qui a trimbalé son imposante enregistreuse Ampex un peu partout. Pas question de lui fournir un technicien, elle devait se débrouiller seule. Parfois, elle recevait une assistance inattendue : un jour, Daniel Johnson père l'aida à installer son micro avant de prendre la parole⁶⁸. Elle raconte : «Il fallait que je sois un garçon manqué, ce que j'étais pas, [...] C'était dur, physiquement»⁶⁹.

D'autre part, la Tribune de la presse a son cérémonial, des passages obligés, comme les points de presse impromptus. Lors de ces mêlées

journalistiques, journalistes, caméramans, preneurs de son et techniciens essaient de prendre la meilleure place pour poser une question, enregistrer un extrait d'importance ou prendre une belle image. Les plus costaux sont avantagés. Comme au football ou au rugby, il faut se battre pour occuper le terrain. Plutôt difficile physiquement pour les femmes de participer à cette mêlée. Marline Côté cite ce témoignage d'une femme aguerrie qui sait comment se comporter en pareille circonstance : « Il faut vraiment rentrer dans le moule et japper, parler plus fort et s'exprimer plus fermement que je l'aurais fait comme journaliste régulière [...] L'aspect combattivité est important⁷⁰. » La correspondante parlementaire doit jouer du coude pour s'imposer ; il faut de plus être tenace face aux acteurs politiques. À la Tribune, « Il faut être combatif même physiquement pour en imposer », conclut la journaliste. Pour justifier cette disparité entre les sexes dans le monde de la politique, divers prétextes sont invoqués : les femmes seraient peu faites pour les affrontements, elles seraient plus portées vers le consensus que vers la confrontation⁷¹. Bref, le milieu politique et celui de la presse parlementaire seraient inhospitaliers pour les correspondantes parlementaires, ce qui expliquerait qu'on y compte si peu de femmes⁷².

Un manque de confiance

Étonnamment, un autre phénomène expliquerait la sous-représentation des femmes journalistes au Parlement de Québec ; la peur de l'échec. En dépit de leur compétence et de leurs talents, des femmes journalistes, craignant « de se casser la gueule », n'osent pas y poser leur candidature. Hélène Lévesque cite à ce sujet Gisèle Gallichan :

Il m'arrive de temps en temps de jaser avec des femmes journalistes qui ont tout un bagage d'expérience, qui sont dynamiques [...] et qui se montrent tout étonnées quand je leur demande pourquoi elles ne postulent pas un emploi à la tribune de la presse. [...] Elles voient la tribune comme un défi insurmontable et craignent de s'y casser la gueule. Toujours ce foutu complexe de la femme⁷³.

On a l'habitude de dire que pour se mesurer aux hommes, les femmes doivent souvent se surpasser, être les meilleures. C'était le cas jadis et il semble que cela soit encore vrai aujourd'hui.

Manque d'intérêt pour la politique

La lutte politique n'est pas attirante pour les femmes. Un cliché souvent répété veut que la politique soit « un sport viril », l'on reçoit des coups et l'on en donne, à l'image du hockey, sport où les combats sont rudes. Inci-

demment, les femmes sont aussi peu présentes dans le journalisme sportif. La joute politique intéresse probablement très peu les femmes. Plusieurs d'entre elles trouvent le débat partisan bien enfantin. Elles détestent les affrontements violents et les luttes sectaires. Elles n'aiment pas les jeux de pouvoir et préfèrent les laisser aux hommes. Voilà des reproches que l'on entend souvent dans l'ensemble de la population et qui entraînent une désaffection des citoyens envers la politique. Les journalistes féminines se sentent plus à l'aise de traiter d'autres sujets comme la chronique féminine, les arts ou la consommation⁷⁴.

Des femmes de grande qualité

Le passage de plusieurs femmes à la Tribune de la presse ne les a pas desservies par la suite. Plusieurs ont eu de belles carrières. La plupart de celles qui ont quitté ont fort bien réussi et les parcours sont variés. Quelques-unes ont choisi l'engagement politique comme députée et ministre. C'est le cas de Christine St-Pierre, journaliste à Radio-Canada et membre de la Tribune de 1993 à 1995; de Gisèle Gallichan, qui fut attachée de presse de plusieurs cabinets ministériels, brièvement cependant et à des époques différentes, pour des partis différents⁷⁵. Une membre aurait fait partie du cabinet de Lise Bacon. Marthe Blouin, correspondante de Radio-Canada de 1987 à 1993, est devenue attachée de presse de la gouverneure générale, Michaële Jean.

L'accès aux échelons supérieurs des médias a longtemps été difficile pour une femme comme l'expliquait Michèle Viroli en 1981 :

En haut, il y a le rédacteur en chef. Puis, les chefs de pupitre, qui décident de l'ordre des priorités [...] Après eux, il y a les affectateurs qui distribuent le travail entre les reporters. Et finalement, il y a les rédacteurs, considérés à tort comme la plèbe du service des nouvelles. Pourtant, il faut des gens pour écrire les nouvelles et bien les écrire, mais comme c'est un travail moins « glamour », où on ne passe pas à la télévision, les rédacteurs sont très majoritairement des surnuméraires et donc des femmes. À la télé, il y a deux femmes reporters au niveau régional et une au national. Sauf pour deux femmes-chefs de pupitre à la radio, les femmes sont complètement exclues des postes-clés, ceux où l'on décide du contenu de l'information⁷⁶.

Les choses ont changé. On peut devenir directrice de journal et occuper des postes importants comme Lise Bissonnette, directrice du *Devoir* de 1990 à 1998, et qui a été correspondante de ce quotidien à Québec et à Ottawa, et Katia Gagnon qui est éditorialiste à *La Presse* depuis 2001. On peut même faire les deux, journalisme et politique, telle Evelyn Dumas, la première journaliste de la Tribune, qui, après avoir été rédactrice en chef du journal *Le Jour*, a été conseillère politique de René Lévesque en 1976⁷⁷.

D'aucunes se sont illustrées dans d'autres domaines. Ainsi Lisa Bal-four promeut la langue et la culture française en fondant l'organisme *Le français pour l'avenir* auprès de jeunes étudiants canadiens. Marie-Agnès Thellier, correspondante du *Devoir* en 1984-1985, a collaboré à plusieurs publications financières, journaliste indépendante spécialisée en économie-finance, elle est présidente-directrice générale du Cercle des présidents du Québec. Claudette Letellier, documentaliste, a mené pendant quelque temps une carrière parallèle de chanteuse⁷⁸. À cette fin, avec l'accord de son employeur, elle se rendait fréquemment à Montréal. L'une de ses chansons, qui date de 1961, s'appelle « Pluie d'automne ». Certaines ont choisi l'enseignement, comme Ghislaine Rheault, correspondante du *Soleil* de 1982 à 1986 et qui enseigne au Département d'information et de communication de l'Université Laval. Francine Pelletier est la fondatrice, en mars 1980, du journal féministe *La Vie en Rose*. Lysianne Gagnon, est « columnist » à *La Presse* et au *Globe and Mail*. Plusieurs anciennes correspondantes travaillent en relations publiques. Nancy Wood, ancienne journaliste correspondante de la *Gazette*, porte-parole du Festival International du Film sur l'Art (FIFA) en est un exemple. Mentionnons le parcours de Nancy Ford qui a été correspondante pour une station radiophonique au début des années 70, et qui est maintenant secrétaire de commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

Sans oublier de signaler la persévérance de celles qui ont consacré une bonne partie de leur vie professionnelle au journalisme politique, dont Monique Bhérer (28 ans) et Michèle Lamarche (30 ans).

Conclusion

Les femmes ont fait du chemin depuis les années 1960. En 2011, elles constituent le quart des membres de la Tribune, ce qui est cependant beaucoup moins qu'à Ottawa où 35 % des femmes sont membres de la Press Gallery/Tribune de la Presse⁷⁹. Aux dires d'Hélène Buzzetti, en poste à Ottawa pour *Le Devoir*, elles feraient fortement sentir leur présence au Parlement fédéral en contestant l'attitude du gouvernement Harper envers les médias⁸⁰.

Les membres d'aujourd'hui comme celles d'hier font honneur à leur profession. La Tribune regroupe des employés de médias. Les journalistes comme les propriétaires de médias n'ont pas nécessairement la cote pas plus que les hommes et les femmes politiques souvent critiqués. Il n'en demeure pas moins que notre Parlement est encore le principal forum de la nation et la Tribune de la presse, qui en fait partie, est une garantie essentielle de la qualité et de l'existence d'un véritable débat démocratique. Comme leurs confrères masculins, les correspondantes parlementaires ont été et sont encore aujourd'hui « la voix, les yeux et les oreilles

du citoyen » pour reprendre une belle expression de l’avocat Raynold Langlois⁸¹.

Ce court article ne fait que donner un aperçu de la présence de ces femmes à la Tribune de la presse. Les auteurs, qui se sont intéressés à cette question, sont plutôt rares; nous n’avons répertorié qu’un article, quelques lignes à l’occasion, et un mémoire de stage. Encore heureux que ces textes existent, sans quoi la contribution de ces femmes à la société serait complètement ignorée. Ces femmes qui ont œuvré à divers titres à la publication et à la diffusion de l’information parlementaire mériteraient un ouvrage plus consistant.

Notes et références

1. Les auteurs remercient Gaston Bernier, Marline Côté et Gisèle Gallichan d’avoir relu cet article.
2. Lysiane Gagnon, « Bye, bye, Québec! Comme si la tribune de la presse était un coin dans un aquarium... », *Le « 30 »*, vol. 4, n° 1, janvier 1980, p. 11-13.
3. Hélène Lévesque, « Un grand collègue de gars », *La Gazette des femmes*, vol. 2, n° 4, septembre 1980, p. 13-15.
4. Marline Côté, *Femmes journalistes parlementaires à la Tribune de la presse de Québec*, Québec, mémoire de stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l’Assemblée nationale, juin 2007, 82 p.
5. Cette publication fera suite au premier tome de Jocelyn Saint-Pierre, *L’Histoire de la Tribune de la presse à Québec, 1871-1959*, Québec, vlb, 2007, 319 p.
6. Les auteurs remercient Anne-Louise Gagnon, Gisèle Gallichan, Gilles Normand et Uriel Poitras pour les efforts qu’ils ont mis à la création de cette base de données.
7. Jocelyn Saint-Pierre, *Op. cit.*, p. 59-64.
8. Lily Tasso, « Les premières journalistes. », *Le « 30 »*, vol. 5, n° 6, juin 1981, p. 11-12.
9. Lise Gosselin, « Marchand, Joséphine », *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne à l’adresse suivante: http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=8267&&PHPSESSID=c403ql6m1a2pm1lf0l8r9p9dj5, vu le 26 mai 2011.
10. « Joséphine Marchand, pionnière du journalisme féminin », dans *Témoin de votre histoire depuis 150 ans! Le Canada français*, à l’adresse suivante: <http://canadafrancais.com/150/index.php/josephine-marchand-pionniere-du-journalisme-feminin/>, vu le 15 mai 2011.
11. Anne Carrier, « Barry, Robertine », *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne à l’adresse suivante: http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=6542&interval=15&&PHPSESSID=reus6fhafm4qnrhndn7t3sbthp7, vu le 15 mai 2011.
12. Isabelle Paré, « Un premier pas pour sauver la maison de Fadette, première femme journaliste au Québec », *Le Devoir* 16 mars 2011. Aussi sur le site du *Devoir* à l’adresse suivante: <http://m.ledouvoir.com/societe/actualites-en-societe/318833/un-premier-pas-pour-sauver-la-maison-de-fadette-premiere-femme-journaliste-au-quebec>.

13. Voir le site du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, à l'adresse suivante: http://www.archivessh.qc.ca/culture/litterature/henriette_dessaulles.html, vue le 26 mai 2011.
14. Voir le site de Radio-Canada, *De remarquables oubliés*, à l'adresse suivante: <http://www.radio-canada.ca/radio/profondeur/RemarquablesOublies/HDessaulles.html>, vue le 26 mai 2011.
15. Pierre Pagé, *Histoire de la radio au Québec: Information, éducation, culture*, Montréal, Éditions Fides, 2007, p. 104-105, et 455.
16. Informations tirées de sa notice biographique dans la description de ses archives conservées à l'Université d'Ottawa. (Voir le site de l'Université d'Ottawa, à l'adresse suivante vue le 26 mai 2011: <http://www.crcfc.uottawa.ca/fonds/P319.html>,
17. Pierre Pagé, *Op. cit.*, p. 104.
18. *Ibid*, p. 107.
19. Témoignage de François Trépanier, 14 mai 2011.
20. Voir le cite *L'aut'journal*, «Depuis la charte, l'État c'est nous», avril 2002, à l'adresse suivante vue le 6 juillet 2011: <http://archives.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=95&no=208>
21. Michel Roy, «La mort d'une journaliste valeureuse», *Le Devoir* 15 novembre 2004.
22. Louis Fradet, *Les 50 ans du syndicat de la rédaction du Soleil. Un combat pour la profession, 1950-2000*, Québec, Septentrion, 2001, p. 29 et 34; et le site du Syndicat de la rédaction du Soleil [SRS] à l'adresse suivante vue le 6 juillet 2011: <http://www.lesrs.org/notre-histoire.html>.
23. Témoignage de Robert Mackenzie recueilli par l'auteur, le 11 juin 2011.
24. Conversation avec Bernard Racine, 4 juillet 2011.
25. Information transmise par Madame Balfour, le 30 juin 2011, à partir de ses agendas et de ses cartes de presse.
26. Conversation avec Claudette Letellier, 6 juillet 2011.
27. *Tribune de la presse du Parlement de Québec, Règlement constitutionnel modifié le 06-02-78, Québec, 1978, p. 2. Article 4.*
28. Hélène Lévesque, *Loc. cit.*, p. 13.
29. Voir notamment l'entrevue avec Gisèle Gallichan, 24 mai 2011 et Marline Côté, *Op. cit.*, p. 17.
30. Entrevue avec Lisa Balfour, 16 juin 2011.
31. Entrevue avec Gisèle Gallichan, 24 mai 2011.
32. Hélène Lévesque, *Loc. cit.*, p. 14.
33. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 17.
34. Complément d'entrevue de Gisèle Gallichan, 20 juin 2011.
35. *Tribune de la presse, Règlement constitutionnel [1978]*, p. 1, Article 4.
36. Armande Saint-Jean et Isabelle Labarre, «Jeunes, scolarisées, ambitieuses: le premier portrait des femmes journalistes au Québec», *Le «30»*, vol. 19, n° 10, novembre 1995, p. 14.
37. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 26.
38. David Pritchard et Florian Sauvageau, *Les journalistes canadiens. Un portrait de fin de siècle*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1999, p. 41.
39. Entrevue avec Michèle Lamarche 8 juin 2011.

40. *Ibid.*
41. *Ibid.*
42. *Ibid.*
43. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 27.
44. Armande Saint-Jean et Isabelle Labarre, *Loc. cit.*, p. 12-17.
45. Les informations qui suivent sont une compilation des auteurs à partir des listes téléphoniques de la Tribune de la presse et de *Les Membres de la Tribune de la presse. Liste chronologique 1871-1989*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990 [Non paginé].
46. Liste téléphonique des membres de la Tribune de la presse, juillet 1997, p. 2. Voir aussi Conseil du statut de la femme, *La constante progression des femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, 2011, p. 36.
47. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 27.
48. Hélène Lévesque donne plusieurs raisons que nous reprenons et complétons dans les lignes qui suivent. [Voir Hélène Lévesque, *Loc. cit.*, p. 14-15].
49. Voir *L'emploi par groupe d'âge et niveau de scolarité atteint et la répartition par sexe, moyennes annuelles*, Québec, 1976-1983 et 2008-2010, sur le site de l'institut de la statistique du Québec à l'a dresse suivante : http://translate.google.ca/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/index_an.htm vue le 6 juin 2011.
50. Hélène Lévesque, *Op. cit.*, p. 13.
51. Lysiane Gagnon, *Loc. cit.*, p. 11.
52. Marc Chevrier, « Les juristes et la gouverne politique au Québec et au Canada. Essai d'interprétation d'une surreprésentation structurelle et persistante », *Lex Electronica*, vol. 11, n° 3, hiver 2007 [en ligne], www.lex-electronica.org/articles/v11-3/chevrier.htm [consulté en juillet 2007].
53. « L'envers du silence », propos recueillis Françoise Guénette dans « Quand Jannette et les autres ne veulent plus rien savoir. Les femmes et l'information Dossier », *La Vie en rose*, septembre- octobre- novembre 1981, p. 19.
54. Voir l'interview de Sylvie Dupont « Contre la ligue du vieux "poil" », *Ibid*, p. 22-23.
55. Hélène Lévesque, 'Op. cit., p. 14.
56. *Ibid.*
57. David Pritchard et Florian Sauvageau, *Op. cit.*, p. 45.
58. Témoignage recueilli par Marline Côté [voir Marline Côté, *Op. cit.*, p. 39].
59. Propos de Gisèle Tremblay tirés de « L'envers du silence », propos recueillis Françoise Guénette dans *Loc. cit.*, p. 19.
60. Entrevue avec Gisèle Gallichan, 24 mai 2011.
61. Conseil du statut de la femme, *Avis – Les femmes et les institutions démocratiques: pour une meilleure participation*, Québec, octobre 2002, p. 15.
62. Voir le texte de Nathalie Collard, « Les femmes dans les médias », dans son blogue média du 8 mars 2011 sur le site de Cyberpresse, <http://blogues.cyberpresse.ca/collard/2011/03/08/les-femmes-dans-les-medias/> vu le 1^{er} juin 2011.
63. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 36.

64. Armande Saint-Jean, «L'apport des femmes au renouvellement des pratiques professionnelles: le cas des journalistes», *Recherches féministes*, vol. 13, n° 2, 2000, p. 78.
65. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 22.
66. *Ibid*, p. 36.
67. Entrevue avec Lisa Balfour, 16 juin 2011.
68. Entrevue avec Gisèle Gallichan, 24 mai 2011.
69. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 17.
70. *Ibid*, p. 40.
71. Conseil du statut de la femme, *Avis — Les femmes et les institutions démocratiques: pour une meilleure participation*, p. 28-29.
72. Marline Côté, *Op. cit.*, p. 17.
73. Hélène Lévesque, *Loc. cit.*, p. 15 et Marline Côté. *Op. cit.*, p. 41.
74. Hélène Lévesque, *Loc. cit.*, p. 15.
75. Entrevue avec Gisèle Gallichan, 24 mai 2011.
76. Voir son interview avec Sylvie Dupont «Contre la ligue du vieux "poil" », *Loc. cit.*, p. 22.
77. Pierre Godin, *René Lévesque*, Montréal, Boréal, 2001, volume 3, L'espoir et le chagrin, p. 170 et Gisèle Tremblay, «Autour du prix Olivar Asselin. Les journalistes au pouvoir?», *Le '30'*, vol. 1, n° 1, décembre 1976, p. 1-2.
78. Conversation avec Claudette Letellier, 6 juillet 2011.
79. D'après une compilation des auteurs à partir du *Canadian Parliamentary Guide / Guide Parlementaire canadien*, Ottawa, Grey House Publishing Canada, 2010, p. 565-566. Voir aussi le site internet de la Tribune de la presse d'Ottawa: <http://press-presse.parl.gc.ca/Html%20Section/Monthly%20Changes/French%20Pages/parnomfamille.htm> vu le 3 juin 2011.
80. Entrevue avec Hélène Buzzetti, 14 juin 2011.
81. Voir le plaidoyer magistral de Me Raynold Langlois lors du procès de Sun Media [Quebecor] contre le Président de l'Assemblée [cause Charrette/Vallières] en Cour supérieure, le 18 décembre 2009 [Plaidoyer de Me Langlois – cause Charrette vs Vallières – Cour supérieure du Québec, 2009].